



Accueil familial de jour

Réseau d'Echallens, Le Mont et Environs

Géré par le Service d'Entraide Familiale
d'Echallens et Environs

Coordinatrice:

Mireille FITZE
Tél.: 021.882.53.02 (répondeur)
E-mail: mireillefitze@bluewin.ch

Responsable caisse centrale:

Sylviane TARDY PICCAND
Tél.: 021.881.50.43 (répondeur)
E-mail: syltadic@bluewin.ch
permanence: mardi + jeudi de 8h. à 11h.30

Adresse : Chemin du Grand Record 54, 1040 ECHALLENS

Historique:

Le réseau d'accueil familial de jour d'Echallens et Environs a été créé au printemps 1994. Il recouvrait alors une quinzaine de communes, et s'est élargi d'année en année jusqu'à atteindre 25 communes. Depuis janvier 2002, suite à la fusion avec le réseau du Mont et Environs, il s'étend sur les 30 communes suivantes (plus de 25'000 habitants):

Assens
Bercher
Bioley-Orjulaz
Bottens
Brétigny s/Morrens
Cugy
Dommartin
Echallens
Eclagnens
Essertines s/Yverdon

Etagnières
Fey
Froideville
Goumoens-la-Ville
Goumoens-le-Jux
Le Mont s/Lausanne
Malapalud
Morrens
Naz
Oulens ss/Echallens

Pailly
Penthéraz
Poliez-le-Grand
Poliez-Pittet
Rueyres
St-Barthélémy
Sugnens
Villars-le-Terroir
Villars-Tiercelin
Vuarrens

Fonctionnement:

Ce réseau est géré par le service d'Entraide Familiale d'Echallens et Environs sur mandat des communes citées ci-dessus et du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ). Il est subventionné par ces communes et le SPJ.

Sa vocation est de proposer aux familles de la région un service de placement, sans hébergement, en milieu familial, principalement pour les enfants en âge pré-scolaire. Les demandes provenant de familles domiciliées dans les communes partenaires sont traitées en priorité. Le réseau fonctionne en étroite collaboration avec la garderie Rêv'eil matin située à Echallens et gérée également par le Service d'Entraide Familiale d'Echallens et Environs (coordonnées en fin de document).

Mireille Fitzé, assistante sociale, effectue au nom des communes les enquêtes auprès des familles qui sollicitent une autorisation d'accueil, reçoit les demandes de placement de la part des parents, gère ces placements et assure leur suivi, organise la formation des mères d'accueil, et veille d'une manière générale au maintien d'une bonne qualité d'accueil dans le réseau.

Sylviane Tardy Piccand gère la caisse centrale (salaires des mères d'accueil, facturation aux parents, comptabilité générale) et règle tous les problèmes administratifs (assurances, statistiques...)

Aspects financiers et administratifs:

- Les parents qui font une demande de placement s'acquittent d'une cotisation annuelle de fr. 50.– (fr. 70.– s'ils sont domiciliés hors des 30 communes partenaires), ce qui leur donne accès aux services de l'Entraide Familiale d'Echallens et Environs pendant 12 mois .
- Les enfants et la mère d'accueil sont assurés pour les risques RC.
- Si nécessaire, le service prête à la mère d'accueil des accessoires tels que pousse-pousse de jumeaux, lit pliant, barrière de sécurité, ...

- Dès le 1^{er} janvier 2007, pour répondre aux exigences de la nouvelle loi sur l'accueil de jour, tous les paiement transitent par la caisse centrale.
- La mère d'accueil reçoit son salaire sur la base du décompte mensuel de ses heures. Elle est affiliée à la caisse AVS, assurée pour les accidents, pour la perte de gain en cas de maladie ou d'accident. L'indemnité de vacances et le 13^e salaire sont inclus dans son salaire.
- Les prestations fournies sont ensuite facturées aux parents à un tarif proportionnel à leur revenu.

Rémunération des mères d'accueil:

Placement:	fr. 5.20	brut par heure et par enfant, soit :
	fr. 5.00	net par heure et par enfant (après déduction AVS / chômage)
Supplément:	fr. -.50	par heure (avant 7 h. et après 18 h., samedi et dimanche).

L'indemnité de vacances et le 13^e salaire sont inclus dans le salaire brut. Les primes pour les assurances accident et perte de gain sont intégralement prises en charge par le service.

Repas, prix conseillés (*):	déjeuner	fr. 3.—
	dîner	fr. 4.— à 8.—
	goûter	fr. 2.—
	souper	fr. 3.— à 6.—
Nuit (exceptionnellement):		fr. 10.— (forfait de 20 h. à 7 h.)
Transports (*)		fr. —. 70 par km
Autres services		au prix coûtant

(*) à négocier au début du placement

Facturation aux parents: (non inclus les repas, services et suppléments, voir ci dessus)

Revenu annuel déterminant des parents	domiciliés dans une commune partenaire	domiciliés dans une commune non partenaire
moins de fr. 30'000.-	2.90	6.00
de 30'001.- à 42'000.-	3.40	6.00
de 42'001.- à 54'000.-	3.90	6.00
de 54'001.- à 66'000.-	4.50	6.00
de 66'001.- à 78'000.-	5.00	6.00
de 78'001.- à 90'000.-	5.50	6.00
plus de fr. 90'000.-	6.00	6.00

Documentation:

En vous adressant à Mme Fitzé, vous pouvez obtenir les documents suivants:

Renseignements administratifs	(AVS, assurances, impôts)
Règlement	(règles concernant le placement)
Cahier des charges	(tâches et devoirs de la mère d'accueil)
Convention	(contrat entre parents et mère d'accueil)
Demande d'autorisation d'accueil	(documents préalables à l'enquête)
Déclaration de revenu	(détermination du tarif de facturation)

Autres adresses:

Service d'Entraide Familiale
d'Echallens et Environs
Chemin du Grand Record 54
1040 ECHALLENS

pour vos dons:
CCP 10-25613-8

Garderie Réu'eil matin
Cosette Duvoisin, directrice
Chemin du Grand Record 54
1040 ECHALLENS
Tél.: 021.882.25.47

ouverte du lundi au vendredi (7h.30 à 18h.30)
excepté mercredi après midi,
accueille les bébés (dès la fin du congé maternité) et
les enfants (jusqu'à l'âge d'entrée à l'école).